

# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2020/2150(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2019 : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)		
Sujet 8.70.03.09 Décharge 2019		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a>	 <a href="#">BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław</a> Rapporteur(e) fictif/fictive	08/09/2020
		 <a href="#">ZDECHOVSKÝ Tomáš</a>  <a href="#">RÓNAI Sándor</a>  <a href="#">CHASTEL Olivier</a>  <a href="#">EICKHOUT Bas</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>	 <a href="#">TOMC Romana</a>	30/09/2020
	<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
29/06/2020	Publication du document de base non-législatif	COM(2020)0288	
15/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
	Vote en commission		

22/03/2021			
29/03/2021	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0069/2021</a>	
27/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0174/2021</a>	Résumé
24/09/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2020/2150(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/03856

### Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2020)0288	29/06/2020	EC	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE657.222</a>	12/01/2021	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05793/2021	05/02/2021	CSL	
Avis de la commission	<b>EMPL</b>	<a href="#">PE660.376</a>	24/02/2021	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE680.772</a>	04/03/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0069/2021</a>	29/03/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0174/2021</a>	28/04/2021	EP	Résumé

### Acte final

Budget 2021/1562  
[JO L 340 24.09.2021, p. 0187](#)

## Décharge 2019 : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

Le Parlement européen a décidé, par 612 voix pour, 78 contre et 8 abstentions, de donner décharge au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2019 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2019 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 602 voix pour, 78 contre et 8 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

#### États financiers du Centre

Le budget définitif du CEDEFOP pour l'exercice 2019 était de 17.866.920 EUR, soit une augmentation de 0,09 % par rapport à 2018.

#### Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'année 2019 ont permis d'atteindre un taux d'exécution du budget de 99,99 %, soit une légère augmentation de 0,01 % par rapport à 2018. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est établi à 95,12 %, soit une baisse de 1,38 % par rapport à l'année 2018.

#### Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant la performance, les marchés publics et la politique du personnel. Il a notamment constaté ce qui suit :

- le Centre utilise un système de mesure de la performance digne d'intérêt qui comprend des indicateurs de performance clés pour évaluer la valeur ajoutée apportée par ses activités au niveau des projets, des activités et de l'organisation, ainsi que d'autres mesures visant à améliorer sa gestion budgétaire;
- des indicateurs plus qualitatifs ont été utilisés en 2018-2019, ce qui visait à fournir une vision plus équilibrée de la performance du Centre;
- au 31 décembre 2019, le tableau des effectifs était pourvu à hauteur de 94,51 %, avec 12 fonctionnaires et 74 agents temporaires nommés sur 78 agents temporaires et 13 fonctionnaires autorisés au titre du budget de l'UE ;
- tout en saluant l'introduction de l'appel d'offres électronique et de la soumission électronique pour ses procédures ouvertes, le Parlement a noté avec inquiétude que des erreurs ont été commises dans la gestion des marchés et des contrats,
- des efforts ont été faits pour renforcer la cybersécurité et la protection des données du Centre, notamment en matière de formation et de sensibilisation du personnel.